ART. PREMIER N° 41802

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 41802

présenté par M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine à l'amendement n° 23859 de Mme Biémouret

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« garantit »

insérer le mot :

« solennellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.